DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,

Vu les travaux d'aménagement du carrefour rue Candide Couzin, rue Jules Guesde et rue Albert Thomas réalisés par l'Entreprise LHOPALE TP – Waterzelle - 62126 WIMILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera interdit au droit des travaux, carrefour des rues Candide Couzin, Jules Guesde et Albert Thomas du Lundi 04 Mars 2024 à 6h00 au Vendredi 08 Mars 2024 à 18h00.

Article 2 : La circulation se fera par demi chaussée avec si nécessaire alternat par feux tricolores.

Article 3: La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise LHOPALE TP.

Article 4:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 28 Février 2024.

Le Maire, Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire le **29 FEV.** 2024